

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

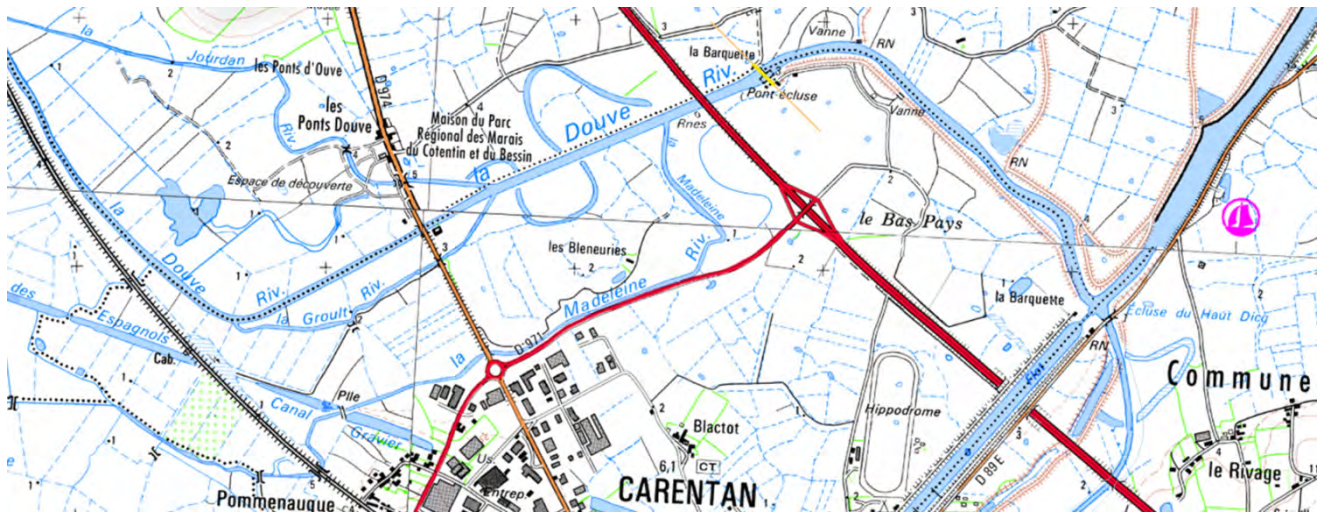
LA DOUVE

Département de la MANCHE (50) / Commune de CARENTAN-LES-MARAIS (50500)

Texte juridique de référence : Décret 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Le pont de la Barquette (Identique à la LSE)	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Pont de la barquette mentionné sur le Scan Littoral. Positionnement confirmé par carte scannée transmise par service compétent (cf. page 2) relative à la LSE. Positionnement confirmé par donnée SIG DDTM50 existante (cf. capture d'écran ci-dessous) relative à la LSE. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :



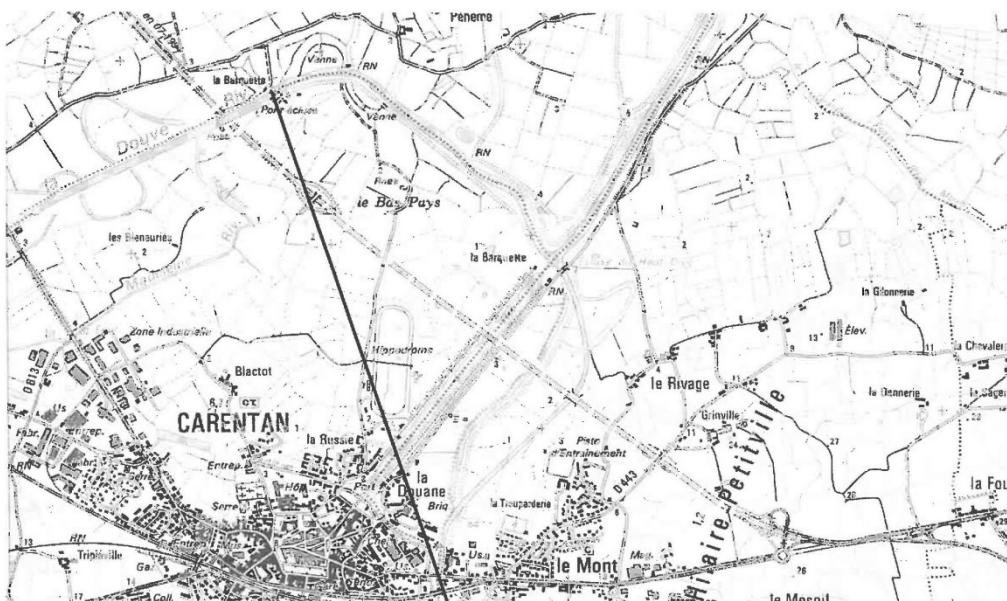
Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : Comité de Gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie. Rapport DIREN Area Eau-environnement (1998)

Département de la Manche (50)

23

DOUVE



LTM
Vire - Aure - Douve - Taute
en Baie des Veys

LSE : Décret du 4 juillet 1853
Portes à flot du pont de la Barquette

1998

IGN - 1311 est - 1312 est - 1/25 000

Recherche(s) complémentaire(s) :

Sans objet